Informations de base	
2011/2101(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur Cleanup in Europe et Let's do it World 2012 **Subject** 3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/05/2011	Décision du Parlement	T7-0245/2011	Résumé
12/05/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2101(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T7-0245/2011	12/05/2011	Résumé

Déclaration sur Cleanup in Europe et Let's do it World 2012

2011/2101(DCE) - 12/05/2011 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une déclaration sur *Cleanup in Europe* et *Let's do it World 2012*.

Constatant la médiocrité de la mise en œuvre et de l'application de la législation européenne en matière de déchets et le manque de responsabilité sociale et de sensibilisation aux questions environnementales dans les États membres, les députés soulignent que des initiatives nationales civiles voient le jour sur le terrain sur le modèle du mouvement d'action «*Let's do it!*». Ils constatent ainsi que de très nombreux citoyens y participent depuis 2008 en Estonie, en Lettonie, en Lituanie, au Portugal, en Slovénie et en Roumanie, avec des résultats concrets, tels que la localisation et le nettoyage de déchets illégaux.

Le Parlement fait observer que l'initiative «*Let's do it world*» est un mouvement d'action volontaire qui invite **tous les pays d'Europe à se rassembler au cours d'une journée de 2012 pour mener la plus grande action de nettoyage jamais organisée**. Dans ce contexte, il invite les responsables politiques à encourager activement ces initiatives et à inciter les citoyens à y participer.

Pour les députés, cet instrument pourrait se révéler efficace et devrait être largement promu afin de sensibiliser les citoyens à la gestion des déchets et au recyclage.

Il invite dès lors :

- la Commission à soutenir cette initiative par tous les moyens disponibles et à lancer un site web publiant les données existantes sur les registres nationaux des déchets ainsi que des cartes indiquant la localisation des décharges illégales;
- les États membres à redoubler d'efforts en vue d'assurer la mise en œuvre et l'application pleines et entières de la législation européenne existante en matière de déchets.